

Label «Entreprise Socialement Responsable»

Huit entreprises de plus l'ont décroché

Le label ESR - «Entreprise Socialement Responsable» a été remis officiellement pour la troisième fois hier à huit entreprises ayant répondu avec succès aux critères de la démarche de labellisation de l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité des entreprises. Il s'agit des sociétés et organisations suivantes: Centre Hospitalier de Luxembourg, la Confédération Luxembourgeoise du Commerce, Dussmann Group Luxembourg, Légère Premium Hôtel Luxembourg S.A., Linklaters, P.M.C. Agence Textile S.à r.l., Société Electrique de l'Our S.A. et Vectis PSF S.A. Le label «Entreprise Socialement Responsable - ESR» a été créé pour accompagner les entreprises dans leur développement en matière de RSE.

Par ce label, l'INDR offre un outil aux entreprises qui souhaitent formaliser leurs efforts en la matière, partager leurs expériences, évoluer en communauté et communiquer leurs efforts et réussites à leurs salariés et au monde extérieur. L'INDR met ainsi à la disposition des entreprises un référentiel qui est adapté tant aux différents secteurs d'activité de l'économie qu'à la taille des entreprises. Les recommandations en matière de RSE devraient permettre aux entreprises de trouver un juste équilibre lors de l'intégration de leurs impératifs économiques,



Eric Hiéronymus de l'INDR (à d.) avec les représentants des entreprises et organisations nouvellement labellisées

Photo: INDR

sociaux, sociétaux et environnementaux tout en répondant à leurs attentes en termes de résultats.

Le label ESR se décline en trois piliers du modèle RSE: «Social et

Egalité des chances professionnelles», «Gouvernance» et «Environnement».

Etant entendu que la démarche RSE s'étend aux engagements et aux

activités volontaires de l'entreprise qui dépassent le cadre normatif, l'INDR souhaite que les entreprises souscrivent à cette démarche dans le souci légitime d'obtenir à terme

un net avantage concurrentiel et de stimuler l'innovation tout en répondant aux exigences du marché.

Quelle démarche suivre pour obtenir le label ESR?

La démarche à suivre par les entreprises intéressées par le label peut être résumée comme suit : L'entreprise procède à une auto-évaluation de son comportement en matière de responsabilité sociale en utilisant l'outil électronique prévu à cet effet sur le site de l'INDR. L'INDR informe ensuite l'entreprise du résultat de cette auto-évaluation. Deux hypothèses s'ouvrent alors à l'entreprise; soit elle est invitée à solliciter un audit/une vérification par un expert agréé en vue d'obtenir le label, soit elle se voit communiquer un plan d'action visant à parfaire ses performances pour suffire au référentiel. Ce plan d'action peut, le cas échéant, être mis en oeuvre avec l'aide d'un professionnel dûment agréé à ce titre par l'INDR. Les entreprises souhaitant évaluer leur état d'avancement en matière de RSE peuvent consulter le site www.indr.lu. Elles y trouveront une information complémentaire leur proposant un outil d'auto-évaluation sous forme d'un référentiel adapté à leur secteur et à leur taille.